



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le 3 SEP. 2010

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement,
Déchets

**Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande
d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement**

- Dénomination du projet : Exploitation d'un élevage de 180 vaches laitières et/ou mixtes et de 135 bovins à l'engraissement et épandage des effluents de l'exploitation
- Pétitionnaire : **GAEC DU PETIT TAILLIS**
représenté par Mme Marie-Josée THOMAS et MM. Jean-François, Manuel et Maxime THOMAS,
- Site d'exploitation : Ferme du Petit Taillis à HIRSON (parcelles cadastrales section ZA n° 47 à 50)
- Communes d'épandage : HIRSON, MARTIGNY, BUCILLY, WIMY, LEUZE et ETALLE (08)

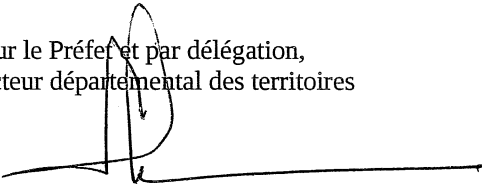
L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 15 juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 15 août 2010.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires


Jean-Louis ROUSSEL